



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 08 août 2018

Communiqué de Presse

Etiage 2018 : baisse des débits des cours d'eau et renforcement des mesures de restriction des usages

Les milieux aquatiques ont largement bénéficié des précipitations de juin et de début juillet ce qui a permis d'aborder favorablement la période d'étiage et la canicule de fin juillet et début août.

Mais, depuis le début du mois d'août, les fortes chaleurs et le vent ont asséché les sols, en particulier sur l'est du département où la tendance à la sécheresse est la plus forte.

De même, les débits de l'ensemble des cours d'eau ont fortement diminué ces deux dernières semaines. Les petits cours d'eau sont les plus impactés par cette situation et ont franchi au cours des derniers jours de nouveaux seuils de restriction.

Malgré les perturbations et la chute des températures prévues dans la semaine, cette baisse des débits devrait se poursuivre avec un retour à un temps sec et chaud, mais pas caniculaire, annoncé en fin de semaine.

Cette situation a conduit Madame la Préfète de la Dordogne à renforcer les mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du vendredi 10 août 2018 à 8h00:

- le Céou, l'Enéa, la Germaine, le Lizabel et le Tournefeuille ont atteint le seuil de crise et les prélèvements d'eau y sont interdits ;
- la Belle, le Cern, la Nauze, le Caudeau, la Louyre et la Melve ont atteint le seuil d'alerte renforcée avec une interdiction de prélèvement de 3,5 jours par semaine.
- le Bandiat, la Tardoire, la Sauvanie, la Beune, la Chironde, le Coly, la Couze, le Couzeau, la Gardonnette, la Conne, le Signal, la Banège et la partie amont du Dropt amont présentent un écoulement faible, qui enclenche l'interdiction de pompage de 1 jour par semaine, (sauf le Bandiat avec 3,5 jours par semaine) ;

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 21 août prochain à la préfecture de la Dordogne.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
